

**DÉPARTEMENT  
DU RHÔNE**

-----  
**Arrondissement  
de Lyon**

-----  
**Canton de  
Sainte Foy-lès-Lyon**

**République Française**

-----  
**COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON**

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

Séance du 7 février 2018

art. 16 Code Municipal : **35**  
en exercice : **35**

Compte-rendu affiché le 15 février 2018

Date de convocation du Conseil Municipal : 1<sup>er</sup> février 2018

qui ont pris part à la  
délibération **34**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour  
de la séance : 35

Président : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : M. ASTIER

Secrétaire auxiliaire : M. ROIRE, Directeur Général  
des Services

**OBJET**

**7**

**BUDGET PRIMITIF 2018 -  
VILLE**

Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,  
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BARRELLON, BOIRON,  
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHÈN,  
MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, ASTRE,  
RODRIGUEZ, VILLARET, ALLES, ASTIER, ELEFATHERATOS,  
ISAAC-SIBILLE (pouvoir à Mme ELEFATHERATOS jusqu'au  
rapport n° 6), CAMINALE, VALENTINO, TULOUP,  
LATHUILIÈRE, PONTVIANNE, PERNOLLET, VERDIER,  
REPLUMAZ,

Membres excusés : MM. BAVOZET (pouvoir à  
M. BARRELLON), GRÉLARD (pouvoir à Mme MOUSSA),  
COATIVY.

Madame le Maire explique que le budget primitif (BP) 2018, en fonctionnement comme en investissement, sera voté par nature au niveau du chapitre, avec certains crédits d'équipement ventilés par opération et une répartition croisée des crédits par fonction, conformément aux dispositions de la délibération du 14 septembre 1995. Il est complété par un budget annexe « lotissement Sainte-Barbe », qui fait l'objet d'un rapport distinct.

Ce budget s'inscrit dans la continuité du débat d'orientation budgétaire du 20 décembre 2017, lequel mettait en évidence le respect de la trajectoire financière fixée pour le mandat ainsi que les effets du plan d'économies mis en place en 2014, qui a permis, sans recourir au levier fiscal, de faire face à la réduction sans précédent des ressources communales, de redresser l'épargne brute et de maintenir durablement un niveau d'interventions adapté aux besoins du territoire et de ses habitants. Ce volontarisme permet à la municipalité de poursuivre la modernisation du service public municipal et de mener à bien son programme d'investissements.

Ainsi, conformément aux orientations présentées, le budget 2018 repose sur une stabilisation des dépenses courantes, une hausse de l'autofinancement communal et un programme d'équipement d'un montant de près de 8 M€. Les crédits proposés alimenteront notamment les actions suivantes, qui s'ajoutent à toutes celles menées par la municipalité qui ne se traduisent pas par la mobilisation de financements budgétaires :

\* Renforcer la proximité avec les Fidésiens et moderniser le service public municipal

- Poursuite du programme de réhabilitation et de modernisation des bâtiments publics, dont ceux de l'Hôtel de Ville et des Groupes scolaires La Plaine et Chatelain.
- Modernisation des services municipaux dans le cadre du projet « la mairie de demain » : développement des usages numériques, simplification des démarches administratives, renforcement de l'information municipale, centralisation de l'accueil, création d'un guichet unique pour les familles, réorganisation des services pour une prise en charge plus globale et concertée des besoins.
- Modernisation des équipements de proximité : réhabilitation des crèches de Cuzieu, réfection de la toiture et des sanitaires de l'école du Centre, création d'un espace de recueillement au cimetière municipal, réfection du City stade Paul Fabre et des courts de tennis municipaux, démarrage des études de rénovation du gymnase Barlet, mise en accessibilité de la bibliothèque et de la MJC, achèvement de la réhabilitation de la Résidence pour personnes âgées *Le Clos Beausoleil*.

\* Renforcer la sécurité et la tranquillité publique

- Renforcement des moyens de la police municipale : armement, modernisation des équipements et des outils de travail, renforcement de la présence policière dans les quartiers.
- Poursuite des études relatives au déploiement de la vidéo-protection.

\* Améliorer le cadre de vie et le bien-être des habitants

- Amélioration du cadre de vie : protection et extension des espaces naturels sensibles dans le cadre du projet Nature, poursuite des travaux de sécurisation de la balme des Santons et études relatives à celle de Taffignon, sécurisation et requalification paysagère des berges de l'Yzeron, poursuite du réaménagement paysager du parc du Brûlet, mise en valeur des parcs, jardins et entrées de Ville, enfouissement des réseaux d'éclairage public.
- Développement du bien-être et de la santé : accueil de la Clinique de soins de suite, installation de nouveaux professionnels de santé dans les anciens locaux de la poste Chavril, 2ème édition du Raid sportif.

\* Maintenir un fort niveau de service en direction de l'enfance et de la vie scolaire

- Maintien du niveau d'interventions pédagogiques sport et culture en milieu scolaire, lequel va très largement au-delà des obligations légales en la matière.
- Modernisation et sécurisation des équipements : regroupement des écoles La Plaine-Chantegrillet, études relatives à celles des Provinces, réfection de l'école du Centre, poursuite du plan de sécurisation des établissements et du plan d'équipement numérique des écoles, avec notamment le déploiement de nouveaux tableaux interactifs.

\* Développer le commerce et l'économie locale, soutenir l'emploi

- Poursuite de l'intervention municipale auprès des acteurs institutionnels, des entreprises et des associations pour dynamiser le commerce et l'emploi dans les quartiers, animer la bourse aux locaux, favoriser le déploiement de la fibre optique et développer la signalétique commerciale sur le territoire.

\* Accroître le rayonnement culturel de la commune

- Diffusion culturelle : 4ème édition de la saison culturelle et mise en place d'une billetterie en ligne, 4ème édition du festival BD, soutien au festival *Caravane des cinémas d'Afrique*, poursuite des événements culturels portés par le Conservatoire de musique et de danse et la Bibliothèque.
- Modernisation des équipements culturels : mise en accessibilité de la bibliothèque et réaménagement du hall d'accueil.

\* Restaurer et préserver des éléments remarquables du patrimoine public communal

- Démarrage de la 1ère tranche des travaux de restauration de l'église du Centre, portant sur les façades et la mise en accessibilité.
- Mise en sécurité des soutènements du pont-siphon de l'Aqueduc du Gier.

\* Soutenir les acteurs associatifs

- Maintien de l'enveloppe globale des subventions aux associations et du principe de mise à disposition gratuite des locaux municipaux.

D'une manière générale, alors que la totalité des actions de l'Agenda 21 sont d'ores et déjà engagées ou réalisées, le développement durable irrigue l'ensemble des projets portés par la municipalité, de leur conception à leur réalisation. A ce titre, notamment, le budget intègre les crédits nécessaires à la poursuite de la modernisation de l'éclairage public et à celle du programme de rénovation énergétique des bâtiments, lequel portera plus particulièrement sur la 2ème tranche des travaux du groupe scolaire Chatelain, la rénovation des chaufferies de la MJC et les études relatives au gymnase Barlet.

Du point de vue de la construction budgétaire, les déterminants du budget 2018 sont constitués par :

- Le maintien des taux d'imposition ;
- La stabilisation des dépenses courantes ;
- La hausse de l'épargne brute ;
- Un programme d'équipement de 7,8 M€, équilibré par un emprunt théorique de 6,5 M€, lequel sera diminué à proportion du résultat excédentaire 2017 à reprendre en cours d'exercice.

Le BP2018 représente un volume total de crédits de 29 265 190,00 €, contre 27 059 091,01 € au budget 2017.

Il s'articule comme suit :

- Section de fonctionnement : 20 643 178,00 €, contre 20 572 720,36 € en 2017, soit une hausse de 0,3 % ;
- Section d'investissement : 8 622 012,00 € contre 6 486 370,65 € en 2017, soit une hausse de 32,9 %.

Hors virement à l'investissement, le volume budgétaire s'établit à 28 897 349,00 €, contre 26 747 990,52 € au budget 2017.

*Dans les développements qui suivent, seuls les principaux chapitres budgétaires font l'objet d'une analyse.*

## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Au BP2018, les dépenses de fonctionnement (hors virement) augmentent de 0,1 % tandis que les recettes de même nature progressent de 0,3 %. Le virement à l'investissement est en conséquence supérieur à celui dégagé au BP2017 (368 K€ contre 311 K€).

L'évolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement ressort, respectivement, à + 0,1 % et + 0,8 %.

### 1/ Les dépenses réelles de fonctionnement

Les efforts de gestion déployés dans le cadre du plan d'économies permettent de stabiliser l'évolution des crédits de dépenses à + 0,1 %. Hors dépense exceptionnelle relative à la remise en état suite à sinistre de la toiture du court couvert au tennis club municipal, laquelle est compensée en recettes par l'indemnité d'assurance à percevoir, les crédits de dépenses diminuent de 0,3 %, soit une économie en volume estimée à 320 K€.

#### Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses concourant au fonctionnement quotidien de l'activité communale et à la mise en œuvre des services rendus à la population (achats de matériel, de services et de fournitures, prestations de maintenance, fluides, entretien des bâtiments, voies et réseaux, espaces verts, cantines scolaires, assurances, etc.). Il représente 20 % des dépenses de fonctionnement du budget.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 011	3,651	3,479	3,730	3,931	3,961
<i>évolution N/N-1</i>	<i>1,7%</i>	<i>-4,7%</i>	<i>7,2%</i>		<i>0,8%</i>

Après une diminution sensible des achats et charges externes en 2016, puis une hausse ponctuelle en 2017 liée à l'impact du chantier de restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, les crédits du chapitre sont présentés en hausse de 0,8 %. Hors impact du sinistre au tennis club municipal, ces derniers affichent une baisse de 1,5 %, nonobstant les augmentations tarifaires affectant les contrats de services et de fournitures, en particulier d'énergie.

\* Les principaux éléments impactant le chapitre à la hausse :

- La réparation de la toiture du court couvert au tennis club municipal (+ 90 K€), compensée en recettes par l'indemnité d'assurances à percevoir ;
- Les frais de fonctionnement accessoires au chantier de restructuration et mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville, au titre de la location des bâtiments modulaires et des déménagements, ainsi que les assurances dommage-ouvrage et tous risques chantier relatives à la réhabilitation du groupe scolaire La Plaine et de l'église du Centre (+ 15 K€) ;
- L'entretien des espaces verts communaux, prenant en compte l'externalisation d'une partie des missions et l'entretien périodique des terrains synthétiques (+ 38 K€), ainsi que l'externalisation des frais de réparation et mise à niveau des outils de travail (+ 16 K€) ;
- Les dépenses de fluides, dont l'évolution demeure très maîtrisée, dans la continuité du renouvellement des marchés de chauffage et d'électricité, de l'effet des travaux de rénovation énergétique sur le patrimoine bâti et, plus généralement, du suivi et de l'optimisation des consommations (+ 9 K€) ;
- La mise en place du stationnement en zone bleue au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (+ 9 K€) ;
- D'une manière générale, l'effet de la révision annuelle des prix des contrats de services et de fournitures.

\* Les principaux éléments impactant le chapitre à la baisse :

- Le redimensionnement de certains postes de charges, dont ceux relatifs aux dépenses d'équipement, de fournitures, de matériaux et de location (- 17 K€), de transports collectifs (- 4 K€), de documentation, catalogues et imprimés, annonces et insertions (-11 K€), et d'honoraires (- 18 K€) ;
- La suppression des TAP suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours (- 38 K€) ;
- L'optimisation des impôts et cotisations (-20 K€), notamment de la contribution au Fonds d'insertion pour les personnes handicapées (FIPH), à raison de l'augmentation du taux de travailleurs handicapés au sein des effectifs de la Ville ;
- Les dépenses d'affranchissement et de télécommunications, en lien avec le développement de la dématérialisation (- 6 K€) ;
- L'optimisation de l'activité et des process, renforcée par la réorganisation des services au 1<sup>er</sup> janvier 2018, permettant la baisse globale des autres postes de dépenses du chapitre.

## **Chapitre 012 - Charges de personnel**

Les charges de personnel représentent 49 % du budget de fonctionnement de la collectivité. Ce chapitre fait l'objet, comme chaque année, d'une vigilance toute particulière.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 012	9,556	9,550	9,564	9,882	9,604
<i>évolution N/N-1</i>	3,1%	-0,1%	0,2%		<b>-2,8%</b>

Après une stabilisation en valeur de la masse salariale en 2016 et 2017, la déclinaison du plan d'économies permet de continuer à absorber la hausse mécanique des charges de personnel et de diminuer de près de 3 % les crédits de dépenses au budget 2018.

\* Les principaux éléments impactant le chapitre à la hausse :

- Le glissement vieillesse-technicité ;
- La suppression des contrats aidés.

\* Les principaux éléments impactant la masse salariale à la baisse :

- La suppression des TAP suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours ;
- La poursuite de la réorganisation des services, favorisant la transversalité et la mutualisation des ressources ;
- La mobilité du personnel et l'externalisation de certaines missions ;
- La limitation des remplacements et des heures supplémentaires ;
- La gestion renforcée de l'absentéisme.

Les mesures d'optimisation des processus de travail s'appuient plus généralement sur l'adaptation du niveau de service à l'évolution des besoins et des priorités définies par la Ville.

Hors impact de la suppression des TAP, les charges de personnel affichent au budget une baisse de 0,6 %.

### **Chapitre 014 - Atténuation de produits**

Ce poste de charges est composé de l'attribution de compensation versée à la Métropole, du prélèvement SRU et, depuis 2012, de la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Il représente 14 % des dépenses de fonctionnement du budget.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 014	2,384	2,333	2,549	2,465	2,662
<i>évolution N/N-1</i>	4,3%	-2,1%	9,2%		<b>8,0%</b>

Au BP2018, les crédits du chapitre sont en hausse de 8,0 %.

\* Au titre du prélèvement SRU (+ 172 K€) : la Ville, annuellement, participe financièrement à la promotion du logement social, soit par le soutien financier accordé directement aux bailleurs sociaux, soit par le prélèvement SRU, dont le produit affecté est reversé à la Métropole. Le montant brut du prélèvement SRU fait l'objet d'une majoration en 2018 et est estimé à 440 K€ (contre 268 K€ prévus au BP 2017), soit l'effort financier plancher imposé à la commune sur la période triennale à venir. A noter que le prélèvement effectif 2017 s'est élevé à 336 K€. En 2018, le montant du prélèvement fera l'objet d'une réfaction de 8 K€, correspondant aux subventions déductibles versées en 2016.

\* Au titre du prélèvement FPIC (+ 25 K€) : malgré la stabilisation du volume national du fonds, l'évolution annuelle des écarts de richesse entre ensembles intercommunaux sont susceptibles de modifier la répartition des prélèvements, et d'entraîner une hausse de la contribution de la Métropole de Lyon et de ses communes membres. En 2017, le prélèvement à la charge de Sainte-Foy s'est élevée à 230 K€ (contre 215 K€ prévus au BP).

\* Au titre de l'attribution de compensation versée à la Métropole (+ 0 K€) : ce reversement de fiscalité, destiné à neutraliser l'effet du transfert de la taxe professionnelle au Grand Lyon en 2003, devrait comme l'an passé s'établir à son montant plafond, soit 1,982 M€.

### **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

Ce chapitre retrace principalement les subventions versées au CCAS, aux associations et aux écoles, ainsi que les contributions aux organismes intercommunaux. Ces dépenses représentent 15 % du budget de fonctionnement de la commune.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 65	3,141	3,106	2,935	2,948	3,019
<i>évolution N/N-1</i>	<i>2,6%</i>	<i>-1,1%</i>	<i>-5,5%</i>		<i>2,4%</i>

Au BP 2018, l'évolution des crédits du chapitre ressort à + 2,4 %. Cette prévision repose notamment sur les éléments suivants :

- La hausse de la contribution budgétaire au SAGYRC (+ 150 K€) : le transfert de la compétence GEMAPI à la Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et la décision de cette dernière de ne pas instituer une taxe affectée devrait amener la collectivité à financer sur son budget l'intégralité de la contribution au syndicat, alors que celle-ci ne l'a été qu'à hauteur de 140 K€ en 2017 (contre 121 K€ prévus au BP), pour une contribution globale de 266 K€. Pour les fidésiens, cela se traduirait par une baisse à due proportion de leurs impôts locaux en 2018 ;
- La suppression des TAP suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours (- 92 K€) ;

Hors ces éléments particuliers, les crédits du chapitre sont globalement stables (+ 0,4 %) et font apparaître :

- Une stabilisation de la subvention au CCAS à hauteur de 1 250 K€, le plan d'économies ayant permis à la structure de retrouver durablement des marges de manoeuvre. Son budget annuel s'élève à environ 2 700 K€, auxquels s'ajoutent un budget annexe de 800 K€ dédié à la gestion de la résidence autonomie *Clos Beausoleil*. La participation de la Ville représente ainsi près de 50 % des ressources de l'établissement, qui assure notamment l'offre d'accueil en matière de petite enfance et l'aide sociale aux familles ;
- Le maintien de l'enveloppe des subventions aux associations (1 218 K€), qui augmente légèrement avec le forfait écoles privées, en raison de la hausse des effectifs scolaires.

S'agissant des subventions et contributions, le vote du budget primitif 2018 emportera approbation :

- de la subvention au CCAS pour un montant de 1 250 000 € ;
- des crédits inscrits aux articles suivants pour la somme de 1 502 414 € :
  - Compte 65548 pour les contributions au SAGYRC, au Syndicat rhodanien de développement du câble, au Syndicat intercommunal de l'Aqueduc romain du Gier et à l'Entente interdépartementale pour la démoustication ;
  - Compte 65737 pour la subvention à la Chambre des métiers du Rhône ;
  - Compte 6574 au titre, d'une part, de la participation aux frais de fonctionnement des écoles privées et aux frais d'organisation des classes transplantées (selon modalités financières arrêtées par délibérations du 23 mai et 20 décembre 2017) et, d'autre part, de l'enveloppe globale des subventions à allouer aux associations. Au mois de mars, cette enveloppe fera l'objet d'attributions individuelles par le conseil municipal, après instruction des demandes de subventions adressées à la commune.

*L'annexe « subventions versées dans le cadre du vote du budget » (cf. maquette budgétaire) reprend le détail des contributions et subventions attribuées dans le cadre du vote du budget.*

## **Chapitre 66 - Charges financières**

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 66	0,175	0,158	0,148	0,163	0,168
<i>évolution N/N-1</i>	<i>3,1%</i>	<i>-9,8%</i>	<i>-6,4%</i>		<i>3,1%</i>

En dépit de l'absence de nouveaux emprunts mobilisés en 2017, les crédits relatifs aux intérêts de la dette sont prévus en hausse de 3,1 % compte tenu du prêt à souscrire cette année pour le financement du programme d'équipement.

## **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles**

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 67	0,010	0,011	0,014	0,110	0,112
<i>évolution N/N-1</i>	<i>-84,9%</i>	<i>8,2%</i>	<i>38,0%</i>		<i>1,8%</i>

Ce chapitre retrace principalement les subventions versées par la Ville pour le financement des opérations de construction ou de réhabilitation de logements sociaux, lesquelles sont prévues au budget à hauteur de 100 K€.

## **Total des dépenses réelles de fonctionnement**

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Total dépenses de fonctionnement	18,917	18,637	18,941	19,576	19,602
<i>évolution N/N-1</i>	<i>2,6%</i>	<i>-1,5%</i>	<i>1,6%</i>		<i>0,1%</i>

En conclusion, par rapport au BP 2017, les crédits de dépenses réelles de fonctionnement sont stabilisés (+ 0,1 %). Hors frais exceptionnels relatifs au sinistre survenu au tennis club municipal, l'évolution ressort à - 0,3 %, nonobstant l'augmentation des charges obligatoires communales liée au transfert de la compétence GEMAPI et au financement du logement social.

## **2/ Les recettes réelles de fonctionnement**

Les crédits de recettes réelles de fonctionnement augmentent de 0,8 % au BP 2018. Hors impact de la suppression des TAP, l'évolution ressort à + 1,7 %, tirée principalement par le dynamisme des bases fiscales et, en particulier, par la confirmation du rebond des droits de mutations.

Cette évolution des ressources communales s'inscrit dans un contexte de poursuite de la baisse des dotations de l'État, lesquelles diminuent toutefois dans des proportions bien plus faibles que sur la période 2014-2017.



## **Chapitre 70 - Produit des services et du domaine**

Ce chapitre représente 8 % des recettes de fonctionnement du budget. Il regroupe les recettes « tarifaires » (restauration scolaire, bibliothèque, conservatoire de musique et de danse, piscine, accueil de loisirs, école municipale des sports, etc.) et domaniales (cimetière, occupations du domaine public, etc.).

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 70	1,609	1,641	1,667	1,600	1,589
<i>évolution N/N-1</i>	<i>14,7%</i>	<i>2,0%</i>	<i>1,6%</i>		<i>-0,7%</i>

Les crédits sont orientés à la baisse, avec une évolution prévue de - 0,7 %. La prévision tient compte de l'effet conjugué :

- de la suppression des TAP ;
- de la revalorisation annuelle des tarifs ;
- de l'évolution attendue de la fréquentation sur les différents équipements et services municipaux.

Hors impact de la suppression des TAP, les crédits du chapitre sont en hausse de 2,1 %.

## **Chapitre 73 - Impôts et taxes**

Ce chapitre représente environ 80 % des ressources annuelles de la Ville. Il est constitué, pour près de 90 %, par le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation. Pour les 10 % restant, il enregistre le produit de la fiscalité indirecte (droits de mutations, taxe sur l'électricité), de la dotation de solidarité communautaire et de divers droits et taxes (taxe sur la publicité, droits de place et de stationnement, etc.)

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 73	15,467	15,861	16,163	15,996	16,225
<i>évolution N/N-1</i>	<i>2,3%</i>	<i>2,5%</i>	<i>1,9%</i>		<i>1,4%</i>

Les prévisions pour 2018 ont été arrêtées au vu des hypothèses suivantes :

- Une progression de 1,9 % du produit prévisionnel des impôts locaux 2017, tel qu'il a été notifié à la Ville (+ 154 K€ par rapport au BP 2017). En 2018, la réforme de la taxe d'habitation ne devrait pas avoir d'incidence particulière sur le produit communal, la perte étant compensée par l'État ;
- Une inscription de droits de mutations à hauteur de 1 250 K€ (+ 50 K€ par rapport au BP 2017), pour un produit prévisionnel 2017 attendu à hauteur de 1 300 K€ ;
- A défaut d'informations particulières, la dotation de solidarité communautaire est reconduite pour son montant 2017, soit 516 K€ ;
- Les crédits de recettes afférents à la taxe sur l'électricité et à la taxe sur la publicité extérieure sont fixés à hauteur du produit prévisionnel 2017, soit respectivement 345 K€ et 75 K€ (+ 25 K€ par rapport au BP2017).

## **Chapitre 74 - Dotations et participations**

Ce chapitre regroupe les différentes dotations et participations destinées au financement des charges de fonctionnement de la commune. Il représente 12 % des recettes de la section, cette proportion ayant diminué de près de 10 points sur les cinq derniers exercices.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 74	3,494	2,969	2,766	2,590	2,455
<i>évolution N/N-1</i>	-12,9%	-15,0%	-6,8%		<b>-5,2%</b>

La diminution sans interruption depuis 2012 des recettes du chapitre se poursuit en 2018, dans des proportions toutefois moins importantes, en raison de la fin du programme de baisse nationale et forfaitaire des dotations de l'État.

Les inscriptions 2018 prennent en compte les hypothèses suivantes :

- La dotation forfaitaire de la commune, principale composante de la dotation globale de fonctionnement, sera comme chaque année prélevée afin d'alimenter, notamment, les dotations de péréquation (dont dotation de solidarité urbaine et dotation de solidarité rurale). A population constante, la baisse est estimée à 110 K€
- Les dotations de compensation des exonérations de taxes foncières et professionnelle, variables d'ajustement de l'enveloppe fermée des concours de l'État, diminueraient de l'ordre de 20 % (- 4 K€). Quant au montant de la dotation de compensation des exonérations de taxe d'habitation, son évolution dépendra de celle du montant des bases effectivement exonérées sur le territoire fidésien. Faute d'éléments d'appréciation particuliers, cette dotation a été reconduite à hauteur du montant perçu en 2017 (+ 163 K€ par rapport au BP 2017, la compensation ayant augmenté inhabituellement en 2017 suite à l'introduction de nouvelles exonérations fiscales en fin d'année 2016). Enfin, au titre des nouvelles variables d'ajustement de l'enveloppe fermée des concours de l'État, l'attribution de la commune au titre du fonds départemental de péréquation à la taxe professionnelle (FDPTP) pourrait diminuer de l'ordre de 30 % (- 9 K€) ;
- La baisse de 10 %, pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, de la dotation nationale de péréquation (- 20 K€), la Ville n'étant plus éligible à cette enveloppe ;
- La participation de la Métropole au financement du Conservatoire de Musique et de Danse, après une diminution de 7,5 % en 2016, pourrait à nouveau diminuer, comme en 2017, de 3 % (- 4 K€) et s'établir ainsi à 119 K€ ;
- La suppression des financements liés aux TAP, et plus particulièrement ceux du fonds de soutien de l'État (- 75 K€) et de la CAF (-65 K€).

## **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante**

Ce chapitre enregistre essentiellement le produit des loyers communaux.

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 75	0,075	0,619	0,045	0,043	0,041
<i>évolution N/N-1</i>	-7,0%	720,3%	-92,8%		<b>-4,2%</b>

## Chapitre 77 – Produits exceptionnels

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Chapitre 77	0,022	0,013	0,040	0,015	0,098
<i>évolution N/N-1</i>	-91,8%	-41,3%	282,3%		<b>554,7%</b>

La prévision budgétaire intègre, pour 83 K€, l'indemnité d'assurance relative au sinistre survenu au tennis club municipal.

## Total des recettes de fonctionnement

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Total recettes de fonctionnement	20,854	21,251	20,846	20,374	20,539
<i>évolution N/N-1</i>	-0,7%	1,9%	-1,9%		<b>0,8%</b>

Par rapport au BP 2017, les crédits réels de recettes de fonctionnement enregistrent une hausse de 0,8 %. Cette évolution résulte de l'effet conjugué :

- de la baisse des dotations et participations (- 5,2 % ) ;
- de la croissance des autres recettes fiscales et d'activités (+ 1,7 %).

## Epargne brute

<i>En M€</i>	BP 2017	BP 2018
Recettes de fonctionnement	20,37	20,54
Dépenses de fonctionnement	19,58	19,60
Epargne brute	0,80	0,94

La stabilisation des crédits de dépenses de fonctionnement permet à la municipalité, conformément à la trajectoire financière qu'elle s'est fixée, de continuer à redresser l'épargne brute. Cet autofinancement, aux côtés des ressources propres d'investissement et de l'emprunt, permettra de mener à bien le programme d'équipement du mandat.

## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1/ Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, constituées principalement du remboursement en capital de la dette et des opérations d'équipement, se montent à 8,141 M€, en hausse de 36,1 % par rapport au BP 2017.

#### a) Le remboursement du capital de la dette

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire	BP 2017	BP 2018
Remboursement en capital de la dette hors CLTR	0,348	0,301	0,307	0,327	0,320
Remboursement en capital de la dette du CLTR	0,183	0,000	0,000	0,000	0,000
Total remboursement en capital de la dette	0,531	0,301	0,307	0,327	0,320

Les crédits inscrits au titre du remboursement en capital de la dette sont relativement stables et tiennent compte du profil d'amortissement de la dette actuelle. L'emprunt envisagé en 2018 pour un montant estimé à ce stade entre 2,5 M€ et 3,5 M€ pourrait prendre en tout ou partie la forme d'un prêt-relais, avec remboursement *in fine* du capital et donc sans incidence immédiate sur ce chapitre de charges.

#### b) Les dépenses d'équipement

<i>En M€</i>	CA 2015	CA 2016	CA 2017 provisoire *	BP 2017	BP 2018
Restructuration Hôtel de Ville	0,023	0,037	0,689	0,700	1,400
Restructuration GS La Plaine	0,013	0,035	0,247	0,500	1,650
Réhabilitation de l'Eglise du Centre	0,000	0,000	0,042	0,050	0,500
Réhabilitation de la Résidence <i>Beausoleil</i>	0,000	0,000	0,000	0,500	0,500
Programme d'accessibilité générale	0,064	0,094	0,286	0,406	0,718
Programme de rénovation énergétique	0,003	0,277	0,089	0,466	
Méridien et piscine	1,014	0,000	0,000	0,100	0,110
Autres dépenses d'équipement	1,193	1,752	1,688	2,927	2,937
<b>Total dépenses réelles d'équipement (hors régie)</b>	<b>2,310</b>	<b>2,195</b>	<b>3,041</b>	<b>5,649</b>	<b>7,815</b>

(\*) Aux crédits qui ont fait l'objet d'un mandatement, s'ajoutent ceux qui ont été engagés sur l'exercice 2017 sans avoir été mandatés. **D'un volume global de 1,7 M€**, ces crédits mobilisés correspondent à des contrats signés, actuellement en cours d'exécution, qui feront l'objet d'un report sur le budget 2018 lors du vote du compte administratif.

Au BP 2018, les dépenses d'équipement sont inscrites pour un montant de 7,815 M€, contre 5,649 M€ en 2017.

Elles prennent en compte :

#### **\* La réhabilitation du Groupe scolaire La Plaine**

Le projet de regroupement des deux écoles sur le site actuel du groupe scolaire La Plaine et le réaménagement du stade s'inscrivent dans un projet plus large de requalification globale du quartier. Le stade a été entièrement réaménagé en 2016. Après l'achèvement des études et l'attribution des marchés en 2017, les travaux de réhabilitation du groupe scolaire ont démarré en janvier 2018. Le budget global de l'opération a été fixé par autorisation de programme à 3,890 M€. Au budget 2018, les crédits de paiement sont prévus à hauteur de 1,650 M€.

#### **\* Les programmes de mise en accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments communaux**

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (ADAP) adopté par délibération du 24 septembre 2015 ainsi que dans celui du programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux que la municipalité s'est fixé.

- La restructuration de l'Hôtel de Ville : la première phase de l'opération portant sur la réhabilitation et la mise en accessibilité du « château » s'achèvera au printemps et se poursuivra par la réhabilitation du « bâtiment moderne ». Le budget global de l'opération a été fixé par autorisation de programme à 2,300 M€. Au budget 2018, les crédits de paiement sont prévus à hauteur de 1,400 M€.

- La mise en accessibilité des bâtiments communaux : une enveloppe de 0,300 M€ est inscrite au budget pour les travaux à réaliser à la bibliothèque (0,200 M€), au gymnase Sainte-Barbe (0,030 M€) et sur divers bâtiments, dont l'Ellipse et certains bâtiments scolaires et petite enfance (0,070 M€).

- Les opérations mixtes d'accessibilité et de rénovation énergétique des bâtiments communaux : une enveloppe de 0,418 M€ est prévue pour les travaux à réaliser à la MJC (0,185 M€) et au groupe scolaire Chatelain (0,133 M€), ainsi que pour les études relatives au gymnase Barlet (0,100 M€). S'agissant du groupe scolaire Chatelain, s'ajouteront les crédits 2017 à reporter pour 0,543 M€, lesquels correspondent aux contrats de travaux signés en fin d'année dernière.

#### **\* La réhabilitation de l'église du Centre – tranche 1**

La première tranche de cette opération, relative à la réfection des façades et à la mise en accessibilité de l'édifice, fera l'objet d'une autorisation de programme. Les crédits de paiement pour 2018 sont à ce stade anticipés à hauteur de 0,500 M€.

#### **\* La réhabilitation et mise en accessibilité de la Résidence autonomie Clos Beusoleil**

Les travaux menés sous la maîtrise d'ouvrage de la société Alliade Habitat, propriétaire du bâtiment, s'achèveront en 2018. La Ville participe au financement de l'opération, estimée à 2,4 M€, par le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 0,500 M€.

### **\* Le solde des opérations de construction de la piscine et du Méridien**

Au titre du règlement des derniers décomptes généraux définitifs relatifs aux travaux de construction du Méridien et de la piscine, une enveloppe de 0,110 M€ est prévue au budget.

### **\* Les autres opérations d'équipement**

Chaque année, dans le cadre de ses orientations pluriannuelles, la Ville élabore une programmation de travaux répondant à l'objectif d'entretien, de sécurisation du patrimoine bâti et d'amélioration du cadre de vie. En la matière, la Ville adapte son effort d'équipement courant en tenant compte des besoins du territoire et de sa capacité d'investissement.

Hors les grandes opérations visées ci-avant, le programme d'équipement courant se traduit par l'inscription au budget d'un volume de crédits de 2,937 M€, stable par rapport au BP2017 :

- 0,591 M€ au titre des divers équipements et bâtiments, dont 0,022 M€ en direction du cimetière, notamment pour la création d'un espace de recueillement (auxquels s'ajoutera un report de crédits 2017 de 0,238 M€), 0,097 M€ pour les opérations de mise en conformité électrique, incendie, VMC et ascenseurs, 0,075 M€ pour le raccordement en fibre optique de certains bâtiments municipaux et l'amélioration du réseau informatique des écoles, 0,060 M€ pour les diagnostics et travaux de désamiantage, 0,032 M€ pour la rénovation des chaufferies, 0,025 M€ au titre du plan de sécurisation des bâtiments, 0,020 M€ pour des études de programmation patrimoniale, dont celles du regroupement des écoles des Provinces, 0,095 M€ au titre de travaux de menuiserie, plomberie, électricité et étanchéité dans divers bâtiments municipaux ;
- 0,449 M€ au titre des espaces verts, dont 0,145 M€ pour la mise aux normes du bassin de rétention des eaux pluviales du lotissement Sainte-Barbe, 0,080 M€ pour la sécurisation du mur de soutènement du terrain City Aventure, 0,055 M€ pour celui des jardins du Fort, 0,044 M€ pour la poursuite de l'aménagement des parcours forestiers au parc du Brûlet, 0,030 M€ pour la mise aux normes des aires de jeux d'enfants ;
- 0,352 M€ au titre des équipements et sites culturels, dont 0,235 M€ pour la sécurisation du pont-siphon de l'Aqueduc de Beaunant et 0,045 M€ pour des travaux de ventilation à l'espace culturel ;
- 0,326 M€ au titre des équipements sportifs, dont 0,125 M€ en direction de la piscine, notamment pour le réaménagement de la banque d'accueil et la constitution d'une provision pour la résolution d'un désordre sur les caniveaux des bassins dans l'attente d'une expertise, 0,050 M€ pour la poursuite de la réfection des courts du tennis club municipal, 0,042 M€ pour la réfection du City stade Paul Fabre ;
- 0,295 M€ au titre des bâtiments scolaires, dont 0,200 M€ pour la réhabilitation des sanitaires et de la toiture de l'école du Centre, 0,020 M€ pour le plan de sécurisation des établissements ;
- 0,276 M€ au titre de l'éclairage public et des travaux de voirie et réseaux divers, dont 0,100 M€ pour la modernisation de l'éclairage public et la mise aux normes des armoires électriques, 0,100 M€ pour l'enfouissement des réseaux secteurs Charcot/Foch, La Plaine/Chemin des Fonts et Hôtel de Ville/rue Deshay, 0,010 M€ pour le développement de la signalétique commerciale ;
- 0,140 M€ au titre des opérations foncières, dont 0,100 M€ de provisions pour les acquisitions immobilières ou foncières et 0,040 M€ pour les études relatives à la sécurisation des Balmes Santons et Taffignon ;
- 0,140 M€ au titre de l'investissement informatique, dont 0,095 M€ pour le développement des logiciels et systèmes d'informations, notamment pour le

déploiement de la dématérialisation, et 0,045 M€ pour le plan d'équipement numérique des écoles ;

- 0,103 M€ au titre des bâtiments sociaux, dont 0,043 M€ pour l'équipement des crèches de Cuzieu, enveloppe à laquelle s'ajouteront 0,457 M€ de reports de crédits 2017 ;
- 0,100 M€ au titre du Projet Nature, conduit sous maîtrise d'ouvrage communale en partenariat avec les communes d'Oullins et de la Mulatière (financement Métropole) ;
- 0,165 M€ au titre des dépenses diverses, dont 0,095 M€ pour les besoins du site de l'Hôtel de Ville et du CTM (dont signalétique et contrôle d'accès, mise aux normes des armoires électriques), 0,058 M€ pour la gestion de la flotte de véhicules, 0,010 M€ pour l'acquisition de radios embarquées pour la police municipale.

A ces crédits, s'ajoute une enveloppe de 0,100 M€ pour le financement des travaux en régie à réaliser par les équipes du Centre technique municipal (écritures d'ordre), essentiellement dans le cadre de la réhabilitation des crèches de Cuzieu et de la mise en accessibilité des ERP de 2ème catégorie.

En sus de ces projets, il est rappelé que certaines opérations engagées en 2017 seront poursuivies ou achevées au cours de l'exercice 2018. Elles seront financées par report des crédits du budget 2017 pour un montant global de 1,683 M€. En volume, il s'agit principalement des contrats relatifs aux opérations suivantes : groupe scolaire Chatelain, crèches de Cuzieu, cimetière municipal, église, projet Nature, voies et réseaux.

Enfin, aux dépenses réelles d'investissement s'ajoutent, pour 0,481 M€ (0,505 M€ au BP 2017) les dépenses d'ordre, équilibrées en recettes, relatives aux travaux en régie et à la reprise des avances et frais d'études.

## **2/ Les recettes d'investissement**

Les recettes réelles d'investissement se montent à 7,204 M€ et reposent principalement sur :

- Un emprunt d'équilibre d'un montant de 6,457 M€ (4,785 M€ au BP 2017). Cette inscription sera minorée, en cours d'exercice, du montant des résultats antérieurs à reprendre au budget 2018 ;
- Le Fonds de compensation de la TVA, estimé à 0,450 M€ (0,325 M€ au BP 2017) au vu des dépenses d'équipement prévisionnelles 2017 ;
- Une subvention du FIPH d'un montant de 0,060 M€ au titre des travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville ;
- Le financement de la Métropole pour la mise en œuvre du projet Nature, à hauteur de 0,100 M€ (0,055 M€ au BP 2017) ;
- Le produit de la taxe d'aménagement, prévu pour un montant de 0,035 M€ (0,015 M€ au BP 2017).
- La cession de l'ancien local de la Poste à Chavril, pour un montant de 0,095 M€.

A ces recettes réelles, s'ajoutent les recettes d'ordre, principalement constituées par :

- Les dotations aux amortissements et les reprises relatives aux avances et frais d'études pour un montant de 1,050 M€ (0,993 M€ au BP 2017) ;
- Le virement de la section de fonctionnement pour un montant de 0,368 M€ (0,311 M€ au BP 2017).

En sus de ces recettes, des crédits 2017 correspondant à des subventions d'équipement notifiées à la Ville seront reportés sur l'exercice 2018 pour un montant de 0,281 M€. Il s'agit du solde du fonds de soutien à l'investissement public local au titre des travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité du Groupe scolaire Chatelain (0,163 M€), ainsi que de la participation de la CAF au financement des travaux de réhabilitation des crèches de Cuzieu (0,118 M€).

Appelé à se prononcer,  
le conseil municipal, à la majorité (6 abstentions, 3 voix contre),  
APPROUVE le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et recettes à  
20 643 178,00 € en section fonctionnement et 8 622 012,00 € en section  
d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Maire,

Véronique SARSELLI